

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la requête de l’administration communale de Dalheim.

pour l’installation et l’exploitation d’un chantier d’excavation dans la roche et autre et installations de production de froid, sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 1439/4709, 1440/4761 et 1442/4867,

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 8 juillet 2026 (arrêté n° 3/25/0306).

Une copie de la décision est à disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie en version papier est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 14 juillet 2026 au 24 août 2026

Dalheim, le 13 juillet 2026


La secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH


Le bourgmestre
Romain KILL